



Compte rendu Unsa-Éducation du CTA du 25 mars 2020.



Le CTA a commencé à 9h, présidé par la Rectrice.

Nous avons lu une déclaration liminaire relative aux baisses de dotations enseignants et non-enseignants, à la crise sanitaire qui touche notre pays et notre profession suite à laquelle nous demandons un assouplissement du calendrier de la phase de mutation intra-académique, à la réforme des retraites et aux conditions de travail de nos collègues de technologie. Elle est disponible ci-dessous.

Cinq déclarations liminaires sont lues pendant 50 min. A l'issue de ces déclarations, la Rectrice apporte un certain nombre de réponses.

Le calendrier de la phase de mutations intra-académiques est bien assoupli et le serveur SIAM sera ouvert jusqu'au 10 avril. Un mail sera envoyé à l'ensemble de la profession rapidement. Les accusés de réception seront à retourner sur « lprof » selon une procédure informatique qui nous sera communiquée dans les jours à venir.

Concernant les modalités de gestion de la crise sanitaire et du télétravail, Madame la Rectrice rappelle que, selon le ministère de la santé, le port du masque n'est pas nécessaire si les gestes barrières sont bien appliqués. Les collègues techniciens font un travail remarquable pour résoudre les problèmes liés aux « ENT » et ainsi permettre à l'ensemble de la communauté éducative de mettre en œuvre la continuité pédagogique.

Nous est aussi rappelé le respect des règles RGPD liées à l'utilisation de différents outils numériques mais aucune réponse précise nous est donnée quant à l'utilisation d'outils non recommandés.

La question des inégalités créées par le télétravail est évoquée : Des collectivités ont prêté du matériel aux élèves qui ne bénéficiaient pas de l'outil numérique à la maison. Des chaînes de télévision locales jouent aussi le jeu de la continuité pédagogique. Cette réponse ne nous satisfait pas et nous demandons une meilleure organisation.

Pour les élèves qui ne peuvent pas du tout avoir accès à Internet, Madame la Rectrice demande à ce que des documents papiers puissent leur être remis une fois par semaine dans des conditions strictes relatives aux gestes barrières. Un accord avec La Poste a été conclu pour pouvoir offrir un service gratuit aux élèves qui en ont besoin.

Sont aussi demandées des précisions sur les conditions de titularisation des professeurs stagiaires, ces précisions nous seront apportées ultérieurement.

Le CHSCT du 26 mars réfléchira à une mise en place de services d'écoute pour les personnels.

Le PV du CTA du 5 octobre est approuvé à l'unanimité.

I / Évolution des postes enseignants et CPE

Les propositions de créations et de suppressions de postes définitifs s'élèvent à :

- 42 créations au total : 19 dans les lycées, 10 dans les LP et 13 dans les collèges et Segpa dont 3 SPEN.
- 46 suppressions au total : 21 dans les lycées, 8 dans les LP et 17 dans les collèges et Segpa dont 26 postes vacants, 18 mesures de carte.

Au total, le solde est de -4 postes. Si vous nous contactez, nous vous indiquerons les choix effectués par l'administration.

Au préalable, certaines modifications apparaissent faisant suite aux demandes du groupe de travail du jeudi 19 mars. Dans le cadre du CTA, d'autres demandes sont formulées. Certaines aboutissent, d'autres non. Il nous est notamment proposé l'annulation de deux suppressions de poste contre deux annulations de créations.

Nous votons contre les créations/suppressions de postes.

Poste directeurs de SEGPA :

SEGPA du collège J. Picart Le Doux Bourgneuf : +0,5 ETP

SEGPA du collège F. Dolto Chatelus Malvaleix : +0,5 ETP

Nous saluons cette avancée qui faisait partie de nos demandes l'année dernière.

Nous votons pour cette proposition.

II / Bilan des congés de formation rémunérés

Le bilan de l'année en cours est présenté. 20 demandes ont pu être satisfaites. 11 présentées pour la 3e fois ou plus.

III / Postes administratifs en EPLE et en services académiques

Propositions de l'administration :

- Évolution des postes en laboratoire :

Collège Donzelot Limoges : suppression 0,5 ETP (PV)

Collège Blum Limoges avec CSD au collège Ventadour Limoges : suppression 1 ETP (PV)

Collège V. Hugo Tulle : suppression 1 ETP (PV)

Collège Renoir Limoges : suppression 0,5 ETP (PV)

Neutralisation des postes de laboratoire en collège si vacance après mouvement.

Un regard attentif sera porté lors du départ des personnels titulaires sur les situations suivantes :

Transformation d'emplois de catégorie A en support de catégorie B dans les EPLE (moins de 400 élèves) :

Collège Felletin

Collège Pierre Buffière

Transformation d'emplois de catégorie B gestion matérielle en support de catégorie A dans les EPLE (de 400 à 600 élèves) :

Collège A. France Limoges

Collège Maupassant Limoges

Collège Blum Limoges

Collège Nantiat

Collège Rollinat Brive

Collège J. Moulin Brive

Collège Cabanis Brive (pas de cantine)

L'Unsa-Éducation est intervenue longuement pendant le groupe de travail du jeudi 19 mars préparant ce CTA mais le dialogue social semble verrouillé et nous n'obtenons que peu d'avancées.

Nous votons contre les propositions.

IV / Postes infirmiers dans les établissements scolaires

Propositions :

– Modifications répartition service :

- Collège Ventadour Limoges R2019 : 80 % collège + 20% secteur (école primaire V. Hugo Limoges, écoles mat+élém Feytiat, école primaire Aureil R2020 : 95% collège + 5% secteur (école primaire V. Hugo Limoges).

- Collèges Donzelot et Maurois Limoges R2019 : Donzelot 40% + Maurois 40% + secourisme 20% R2020 : Donzelot 40% + Maurois 40% + Secteur 20% (écoles Feytiat + primaire Aureil).

- Beynat R2019 : 40% collège + 10% classe relais + 40% secourisme + 10% secteur (Beynat, Le Pescher, Sérilhac, Lanteuil) R2020 : 50% collège + 10% classe relais + 40% secteur (Beynat, Le Pescher, Sérilhac, Lanteuil, Brive : élém Ferry, Pons mat et élém, Blaise Raynal mat, Paul de Salvandy primaire).
- Collège Cabanis Brive R2019 : 50% collège + 50% secteur (Brive : H. Sautet - H. Gérard - Roger Gouffault - Blaise Raynal Mat. - Paul de Salvandy - Nespouls - Noailles - Jugeals Nazareth - Brive Privé : Notre Dame Jeanne d'Arc – Bossuet) R2020 : suppression des écoles Blaise Raynal mat, Paul de Salvandy primaire Brive.
- Collège Rollinat Brive R2019 : 50% collège + 50% secteur (Brive : J. de la Fontaine Mat. - Jules Ferry Elément. Louis Pons - Thérèse Simonet - Cosnac – Dampniat - Malemort : La Grande Borie) R2020 : suppression des écoles : élém Ferry, Pons mat et élém Brive.
- Collège Auzances R2019 : Auzances 20% + Chambon 50% + secteur 30% R2020 : Auzances 30% + Chambon 40% + secteur 30%.
- Lycées Dautry et J. Monnet Limoges R2019 : Dautry 50% externat + J. Monnet 50% externat R2020 : Dautry 60% externat + J. Monnet 40% externat

Nous intervenons pour indiquer qu'il s'agit d'un saupoudrage sur certains établissements, les besoins réels ne sont pas pris en compte et nous demandons la tenue d'un GT à ce sujet. Ces propositions ne nous satisfont pas. Madame la Rectrice répond favorablement à notre demande de GT.

Nous votons par deux abstentions et un contre les propositions faites.

V / Évolution de la carte des formations en collèges et en lycées

Les propositions d'ouverture sont les suivantes :

En collège :

- Collège E. Jamot - Aubusson Classe à horaires aménagés musique (6ème et 5ème)
- Collège A. Calmette - Limoges Classe à horaires aménagés en arts plastiques

En lycée :

- Lycée Bourdan Guéret : Ouverture de la Mention complémentaire « Animation gestion de projets dans le secteur sportif » AGSS dominante « Activités Physiques pour Tous »
- LP D. Gay Bourgneuf : Mise en place de la famille de métiers en 2nd commune Beauté et Bien-être Pour information Projet d'ouverture de la 1^{ère} bac pro Métiers de la coiffure.
- LP St Exupery Limoges : Transformation du CAP « Vendeur magasinier en pièces de rechanges et pièces automobiles » en CAP « Opérateur logistique »

Nous votons favorablement à cette évolution de la carte des formations.

CONCLUSION DU CTA :

Tous les points votés en contre seront examinés à nouveau lors du **CTA de repli, vendredi 3 avril.**

Pour l'Unsa-Éducation, Christelle Merlier, Catherine Lesueur, Laurent Lachaise.

Déclaration liminaire CTA du 25 mars 2020



Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Ce CTA, sous forme de visioconférence, se réunit dans des conditions compliquées, que nous tenons à souligner, puisque certains membres de cette instance ne peuvent y siéger en raison des difficultés de connexion rencontrées dans certains territoires ruraux de notre académie.

C'est dans des conditions exceptionnelles également que nous nous réunissons aujourd'hui au vu de la grave crise sanitaire que nous traversons. Nous tenons tout d'abord à saluer celles et ceux qui œuvrent chaque jour avec courage et dévouement pour lutter contre cette pandémie, ou qui assurent la continuité des services essentiels à tous. Concernant l'académie de Limoges plus particulièrement, nous avons eu échos de deux cas de personnels de l'éducation touchés par le Covid-19 avant la fermeture des établissements scolaires. Si cela était avéré, nous espérons qu'une information a été faite auprès du public de ces établissements et demandons à ce que cela soit, le cas échéant, considéré comme maladie professionnelle pour l'ensemble des collègues enseignants et non enseignants.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour de ce CTA, nous souhaitons tout d'abord évoquer la situation des personnels, des élèves et des parents depuis la fermeture des établissements scolaires décidée à juste titre le 13 mars. Les collègues enseignants du premier et du second degré s'investissent en effet avec beaucoup de sérieux pour assurer la continuité pédagogique auprès de leurs classes et maintenir ainsi un lien, ô combien indispensable, avec les enfants et leurs familles. Pour beaucoup d'enfants, le confinement est en lui-même une forme de violence : certains élèves ne disposent pas d'espace de travail, d'ordinateur ou d'imprimante ou alors n'ont pas de connexion Internet satisfaisante. De plus, certains parents sont dans l'incapacité d'aider leurs enfants. Cette situation engendre des inégalités importantes et inquiétantes sur une durée de plusieurs semaines. La continuité pédagogique est donc loin d'être la même pour tous quoi qu'en dise la « surcommunication » du ministre de l'Éducation Nationale. De même, nous déplorons les sorties intempestives et improvisées du ministre dans les médias, s'agissant notamment du calendrier des vacances scolaires ou de celui de la reprise des cours. De nombreuses questions restent en outre en suspens telles que les E3C et les épreuves du baccalauréat. Enfin, puisqu'il a également été annoncé la suspension du projet de réforme des retraites, nous tenons à rappeler notre ferme opposition à cette réforme inique.

Concernant plus particulièrement les problématiques de notre académie, nous avons demandé une révision du calendrier de la phase des mutations intra-académiques ainsi qu'un assouplissement des modalités de retour de l'accusé de réception et des documents justificatifs. Nous sommes à ce jour sans nouvelle. Des décisions en ce sens ont déjà été prises dans d'autres académies.

Nous saluons en revanche la prolongation annoncée des contrats de nos collègues enseignants contractuels.

Nous déplorons les moyens insuffisants alloués au premier comme au second degré pour la prochaine rentrée. Les DGH des collèges et lycées ne sont pas à la hauteur des besoins de nos élèves et conduisent notamment à la poursuite, comme l'an passé, de la réduction drastique des dédoublements, à l'appauvrissement de l'offre des options. Pour les collègues, ce sont aussi des postes supprimés ou des services partagés toujours plus nombreux.

Pour l'enseignement de la technologie, suite au suicide de notre collègue, nous alertons depuis plusieurs années quant à l'isolement et au manque de perspectives des enseignants de cette discipline, tant en termes de carrière que de possibilités de mutations. Nous dénonçons le décalage de la vision technocratique du rectorat et les réalités du terrain. Nous souhaitons notamment qu'ils puissent davantage intégrer les SNT en classe de seconde quand ils sont volontaires.

Pour finir, nous regrettons de n'avoir reçu au cours du GT aucune information concernant les créations de poste pour les CPE et les professeurs documentalistes et voudrions également que les postes vacants soient enfin publiés.

Les personnels administratifs et techniques (BIATSS) ne sont pas en reste. Nous regrettons le déshabillage de notre Académie de Limoges au profit de l'Académie de Bordeaux. Nous ne pouvons que nous inquiéter sur la suite qui sera retenue.

Madame la Rectrice, que ce soit au niveau national ou au niveau académique, les sujets d'inquiétudes ne manquent pas. Plus que jamais, les services publics méritent être renforcés. Concernant l'Education nationale, il doit s'agir d'assurer de meilleures conditions de travail aux personnels et de remplir la double promesse républicaine d'égalité et d'émancipation pour notre jeunesse.

